Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212203582-20260506-D6_CM17042026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRÉGONNEAU

Séance du 17 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREGONNEAU, dûment convoqué par le Maire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame KERROGUES Joanne, Maire.

Etaient présents : KERROGUES Joanne, LE DU Pascal, QUEMENER-GUILLOU Aurélie, GUILLOU Didier, LE CERF Frédéric, LABARRE Magalie, BASSET William, ROPERS Manon, PENNEC Kévin, PIERRES Manuella, FAMEL Jonathan, TREBOUTA Christophe, EVEN Marina

Absentes excusées : HENRY Ludivine et ROLLAND Mathilde
Pouvoirs : HENRY Ludivine à Aurélie QUEMENER-GUILLOU
ROLLAND Mathilde à LABARRE Magalie
Secrétaire de séance : QUEMENER-GUILLOU Aurélie

Nombre de membres : **15**	Date de la convocation : **07/04/2026**
Nombres absents : **2**	Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : **15**	

6.Vote du Budget 2026 :

Madame le Maire donne lecture du tableau du Budget prévisionnel 2026 et des principaux projets prévus.
Le BP 2026 s'équilibre comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**518 391.87 €**	**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**	**252 332.93 €**
CHAPITRE 011	187 713.47 €	CHAPITRE 20	6 000.00 €
CHAPITRE 012	190 000.00 €	CHAPITRE 204	3 182.80 €
CHAPITRE 014	15 000.00 €	CHAPITRE 21	73 585.20 €
CHAPITRE 65	62 000.00 €	CHAPITRE 16	43 000.00 €
CHAPITRE 66	7 100.00 €	DEFICIT REPORTE	119 866.73 €
023-Virement à la section d'investissement	47 597.40 €		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**518 391.87 €**	**RECETTES D'INVESTISSEMENT**	**252 332.93 €**
CHAPITRE 70	22 700.00 €	CHAPITRE 10	166 432.33 €

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212203582-20260506-D6_CM17042026-DE

CHAPITRE 73	41 000.00 €	021-Virement de la section de fonctionnement	47 597.40 €
CHAPITRE 731	180 000.00 €	040-Opération d'ordre	8 981.00 €
CHAPITRE 74	159 477.00 €	13-Subventions d'investissement	31 605.00 €
CHAPITRE 75	3 300.00 €		
002-Excédent antérieur reporté en fonctionnement	102 933.87 €		

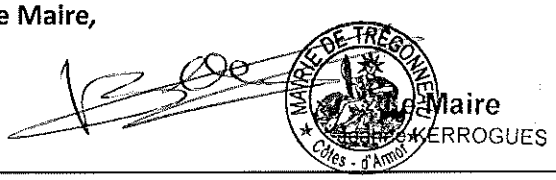
Cette proposition est soumise au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, dûment réuni sous la présidence de Mme Joanne KERROGUES décide :

APPROUVE le Budget prévisionnel 2026 tel que présenté ci-dessus.

Fait à TREGONNEAU, le .....20 AVR. 2026

Rendu exécutoire par transmission
En Préfecture de Saint Brieuc,
Le 20 AVR. 2026
Le Maire,



Le Maire
Joanne KERROGUES

Pour extrait conforme au registre,
Le 20 AVR. 2026
Le Maire,



Le Maire
Joanne KERROGUES

Le secrétaire de séance,



Le secrétaire de séance,

